

| Présence du HCR en 2012 | |
|--------------------------|-----|
| Nombre de bureaux | 9 |
| Effectifs totaux | 162 |
| Internationaux | 30 |
| Nationaux | 91 |
| VNU | 24 |
| Autres | 17 |

| Aperçu |

Faits marquants

- Le Yémen accueillait plus de 237 000 réfugiés, essentiellement somaliens, à la fin de l'année 2012. Malgré les immenses difficultés rencontrées par ceux qui essaient d'atteindre le pays, le Yémen a reçu un nombre record de nouveaux arrivants – plus de 107 000 – en provenance de la Corne de l'Afrique, et principalement des Éthiopiens, au cours de l'année. Ceci représentait une progression de 4 pour cent par rapport aux 103 000 nouveaux arrivants de l'année 2011. La situation politique au Yémen et les graves troubles qu'a connus le pays ont limité la capacité du Gouvernement à s'attaquer au problème de la traite, ce qui a entraîné une augmentation des atteintes aux droits de l'homme.
- Les nouveaux arrivants ont reçu des vivres et de l'eau, des soins de santé ainsi que des colis d'aide, et ont été transportés jusqu'au camp de réfugiés de Kharaz. Le Gouvernement du Yémen reconnaît d'emblée (prima facie) le statut de réfugié aux Somaliens et ses services ont enregistré près de 24 000 réfugiés avec l'appui du HCR. Ces individus se sont également vus délivrer des cartes d'identité valables pendant deux ans. Le HCR s'est chargé de déterminer le statut des demandeurs d'asile de toutes les autres nationalités et leur a remis des pièces d'état civil, tout en leur offrant une aide juridique et matérielle.
- Fin 2012, 385 000 déplacés internes étaient enregistrés, essentiellement dans le nord du pays, et bénéficiaient d'une assistance relative aux articles non alimentaires et aux abris.
- Les troubles et les affrontements armés qui ont éclaté en mai 2011 dans le gouvernorat méridional d'Abyan ont entraîné des déplacements massifs de population à l'intérieur du pays. Cependant, à la fin du premier semestre 2012, les hostilités ont cessé et la sécurité s'est améliorée, de sorte que les déplacés ont commencé à rentrer en grand nombre. Fin 2012, quelque 98 000 déplacés internes avaient regagné leur lieu d'origine.

Partenaires

Partenaires d'exécution Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Unité exécutive pour les déplacés internes, Ministère de l'Enseignement technique et professionnel, Ministère des Droits de l'homme

ONG :

Agence adventiste de secours et de développement, *Al-Amal*, *Association for Developing Persons with Special Needs*, *Attakamol Development Society*, *CARE*, *Charitable Society for Social Welfare*, Conseil danois pour les réfugiés, *Interaction in Development Foundation*, *International Relief and Development*, *INTERSOS*, *Save the Children*, *Secours islamique*, *Société pour la solidarité humanitaire*, *Solidarity Association for Social and Cultural Development (Tadamon)*

Autres :

OIM, Société yéménite du Croissant-Rouge

Organismes gouvernementaux :

Comité national pour les affaires de réfugiés, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Éducation, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère du Plan et de la Coopération internationale, Ministère de la Santé publique et de la Population, Service de l'immigration et des passeports, Sous-Comité national pour les réfugiés

ONG :

MSF-Espagne

Autres :

BCAH, CICM, FAO, FNUAP, HCDH, OIM, OIT, OMS, PAM, PNUD, UNICEF, UNOPS, VNU, Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Bureau du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire

Personnes relevant de la compétence du HCR

En 2012, les principales populations relevant de la compétence du HCR étaient : les réfugiés en quête de protection internationale fuyant la Corne de l'Afrique, les Yéménites déplacés à l'intérieur du territoire à la suite des insurrections survenues dans le nord et le sud du pays et les Yéménites regagnant leur domicile dans le gouvernorat d'Abyan.

| Type de population | Origine | Total | Nb pers. assistées par le HCR | % femmes | % < 18 ans |
|----------------------------------|---------------------|----------------|-------------------------------|----------|------------|
| Réfugiés | Somalie | 226 900 | 226 900 | 36 | 19 |
| | Éthiopie | 5 200 | 5 200 | 49 | 38 |
| | Iraq | 3 400 | 3 400 | 45 | 30 |
| | Érythrée | 1 100 | 1 100 | 35 | 20 |
| | Pays divers | 600 | 600 | 42 | 30 |
| Demandeurs d'asile | Éthiopie | 5 600 | 5 600 | 36 | 24 |
| | Érythrée | 450 | 450 | 36 | 15 |
| | Iraq | 140 | 140 | 45 | 24 |
| | Rép. arabe syrienne | 130 | 130 | 43 | 36 |
| | Pays divers | 180 | 180 | 41 | 31 |
| Déplacés internes | Yémen | 385 300 | 333 100 | 49 | 54 |
| Déplacés de retour et apparentés | Yémen | 106 900 | 99 900 | 51 | 39 |
| Total | | 735 900 | 676 700 | | |

| Rapport sur les résultats de 2012 |

Réalisations et impact

Environnement de protection favorable

- Le Yémen est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de son Protocole de 1967. Néanmoins, le HCR a recommandé d'élaborer et d'adopter une loi nationale sur les réfugiés et des procédures d'asile. L'Organisation a en outre insisté sur la nécessité de se doter d'une stratégie nationale pour traiter les problèmes de déplacement interne. En vertu d'un accord conclu avec le ministère des Droits de l'homme, le HCR a appuyé la formation de fonctionnaires. Il s'est également efforcé de sensibiliser les organisations de la société civile à la problématique des réfugiés, des demandeurs d'asile et des déplacés internes.
- Grâce au plaidoyer du HCR, le Programme transitoire des Nations Unies pour la stabilisation et le développement du Yémen (2012-2014) a reconnu la nécessité de remédier aux problèmes des déplacés internes. En novembre 2012, le Premier ministre a publié une directive relative à l'élaboration d'une politique nationale en faveur des déplacés internes. Au travers de consultations intensives sur le terrain, le Haut Commissariat a offert une assistance technique pour appuyer l'élaboration de cette politique, qui devrait être publiée à la fin du premier semestre 2013. Le HCR a également plaidé pour que les déplacés puissent faire entendre leur voix dans le Dialogue national et a consulté les personnes déplacées ainsi que celles qui avaient regagné leur lieu d'origine.

Processus de protection et documents adéquats

- Par l'entremise de ses partenaires d'exécution, le HCR a géré trois centres d'accueil et trois centres de transit situés en différents endroits des côtes yéménites pour filtrer les

nouveaux arrivants. Tous les arrivants ont immédiatement reçu une aide de première nécessité. Les demandeurs d'asile somaliens ont également bénéficié de services de transport jusqu'au camp de Kharaz.

- Le HCR a transféré la responsabilité de l'enregistrement préliminaire des demandeurs d'asile non somaliens aux autorités et a offert une formation et un appui aux fonctionnaires locaux, accélérant ainsi l'enregistrement de quelque 40 000 nouveaux arrivants. L'examen des besoins de protection a permis au HCR d'identifier près de 7 000 réfugiés et demandeurs d'asile ayant des besoins particuliers, dont quelque 2 900 femmes exposées à des violations de leurs droits fondamentaux et 2 100 mineurs non accompagnés. L'Organisation a également ouvert un nouveau centre d'enregistrement dans la capitale, Sana'a.
- En coordination avec l'Unité exécutive chargée des déplacés internes au sein du Gouvernement et le PAM, le HCR a mené à terme une campagne de vérification auprès des déplacés internes dans les gouvernorats du sud et entrepris des activités analogues dans le nord. L'objectif était d'actualiser les données démographiques afin d'assurer un suivi plus précis et d'améliorer la planification et la fourniture de l'aide. L'enregistrement des anciens déplacés de retour dans le gouvernorat d'Abyan s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année 2012.

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Après que le personnel et les partenaires aient reçu une formation sur les méthodes de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste, ceux-ci ont orienté quelque 200 réfugiés vers des services d'aide médicale, 220 réfugiés vers

des services d'accompagnement psychosocial, 170 réfugiés vers des services d'assistance juridique et 90 vers des services de soutien matériel et financier. Quelque 130 victimes de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié de visites de suivi à domicile. Le HCR a également entrepris une évaluation des réfugiés, des migrants et des personnes vulnérables qui ont recours à la prostitution de survie et des numéros d'urgence pour les déplacés internes touchés par des violences sexuelles et sexistes ont été activés. Quelque 250 personnes ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial ou ont été confiées à d'autres services compétents.

- Environ 2 400 mineurs non accompagnés sont arrivés dans le pays en 2012 et quelque 2 100 d'entre eux ont été enregistrés et transférés au camp de Kharaz. Les enfants victimes d'abus ou introduits clandestinement par des passeurs ont vu leurs besoins médicaux, juridiques et psychosociaux pris en charge. Une quarantaine de membres du personnel du HCR et de ses partenaires d'exécution ont suivi une formation sur les principes directeurs relatifs à la protection des enfants et à la détermination de leur intérêt supérieur (DIS). Tous les mineurs non accompagnés, notamment ceux qui répondaient aux critères de réinstallation, ont bénéficié d'une procédure de DIS.

Besoins de base et services essentiels

- Conformément à sa politique sur les réfugiés urbains, le HCR a conclu un mémorandum d'accord avec le ministère de la Santé publique et de la Population en vue de promouvoir l'intégration des soins de santé destinés aux réfugiés urbains dans le système national. En vertu de ce mémorandum, l'hôpital d'Aden doit dispenser des soins médicaux améliorés aux réfugiés et aux membres de la communauté locale, en accordant une attention particulière aux besoins relatifs à la santé mentale. L'Organisation a soutenu des structures de santé dans six hôpitaux des gouvernorats et les réfugiés ont été inclus dans deux campagnes nationales de vaccination contre la polio.
- Le taux brut de mortalité est resté inférieur au seuil d'alerte. Le HCR, en coopération avec les autorités et des acteurs humanitaires, a pris des mesures énergiques pour lutter contre l'anémie et la malnutrition. Quelque 19 000 réfugiés ont reçu des rations alimentaires mensuelles fournies par le PAM au camp de Kharaz, tandis que plus de 6 000 élèves bénéficiaient de campagnes d'alimentation scolaire à Kharaz et à Basateen. Des compléments en oligoéléments ont été distribués à 4 000 enfants (âgés de 6 à 59 mois) et plus de 3 000 femmes enceintes ont reçu des multivitamines. Quelque 2 500 enfants souffrant de malnutrition modérée, femmes enceintes ou allaitantes ont bénéficié du programme d'alimentation d'appoint. Le HCR et le PAM ont également entrepris une mission d'évaluation conjointe afin d'améliorer la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire des réfugiés.
- Le HCR a aidé plus de 11 000 enfants à suivre un enseignement et soutenu l'apprentissage non institutionnel grâce aux programmes littéraires et aux cours de langue et d'informatique.
- Au camp de Kharaz, le HCR a construit 300 abris pour des familles de réfugiés. Il a également rénové des puits, réparé des canalisations d'eau et amélioré l'analyse de la qualité de l'eau, au bénéfice de plus de 16 000 personnes.

- Au sein de l'Équipe des Nations pour le Plan d'intervention humanitaire, le HCR et ses partenaires ont entrepris une évaluation rapide à Abyan ; celle-ci a montré que la destruction des maisons était l'un des principaux obstacles au retour des déplacés internes. Le Haut Commissariat a distribué des tentes de secours, des kits de réparation des abris et des lots d'articles non alimentaires aux déplacés de retour ; il a également organisé un pont aérien pour transporter du matériel de secours et faciliter ainsi le retour des personnes dont les maisons étaient partiellement ou totalement détruites. À Aden, pour libérer les écoles utilisées comme centres collectifs et pour assurer l'accès à l'éducation de quelque 6 000 enfants, l'Organisation a rénové sept bâtiments publics et les a équipés de façon à pouvoir y loger plus de 100 familles.
- Dans les gouvernorats du nord du pays, le HCR est venu en aide à des familles vulnérables en rénovant des habitations, en distribuant des allocations de logement pour prévenir des expulsions et en construisant des maisons en torchis destinées à servir d'abris temporaires.

Autonomisation et autogestion communautaires

- Le HCR a cherché à renforcer l'autosuffisance et les moyens de subsistance des réfugiés par des formations professionnelles, des microcrédits et des stages d'apprentissage. En coordination avec le ministère de l'Enseignement technique et professionnel, le HCR a veillé à ce que 180 réfugiés bénéficient de formations de longue durée à Sana'a et Aden. Ces formations portaient notamment sur la comptabilité, l'électrotechnique, l'aménagement et la gestion d'intérieur, la surveillance de réseaux routiers, le tourisme et la programmation informatique.
- À Aden, l'offre comprenait plus de 30 cours, dont des cours spécifiques sur l'entretien des systèmes pétroliers, les prestations techniques maritimes, l'électronique radio et télévision, le soudage, le graphisme et les multimédias.
- Quelque 500 réfugiés ont participé à des stages de formation professionnelle de courte durée pour perfectionner leurs compétences et 100 ont trouvé un emploi. Après avoir participé avec succès à un cours sur le microcrédit, quelque 560 individus ont reçu des prêts pour créer de petites entreprises et 120 individus ont bénéficié d'un fonds de prêt renouvelable. La coexistence pacifique des personnes relevant de la compétence du HCR et des communautés d'accueil a été encouragée par la mise en œuvre de 12 projets à impact rapide bénéficiant aux deux populations.

Solutions durables

- Quelque 309 réfugiés, figurant parmi les plus vulnérables, ont été réinstallés.
- Avec l'appui de l'OIM, le HCR a facilité le rapatriement librement consenti de 130 réfugiés, en premier lieu en Iraq, mais aussi en Somalie et en Éthiopie.
- Fin 2012, près de 135 000 déplacés internes avaient regagné leur domicile, tant dans le sud que dans le nord du pays. L'adoption escomptée d'une politique nationale sur les déplacés internes fournirait un cadre pour prévenir et traiter les déplacements internes, ainsi que pour y répondre.

Évaluation des résultats

Le HCR et les autorités yéménites se sont employés à répondre aux besoins de protection urgents des demandeurs d'asile, des réfugiés, des déplacés internes et des déplacés de retour. En dépit de l'hospitalité généreuse du Yémen, bon nombre de réfugiés, naguère autonomes, sont devenus vulnérables en raison des graves problèmes politiques, économiques et sécuritaires auxquels le pays est confronté. L'Organisation a surveillé l'environnement de protection et offert une aide juridique et matérielle aux personnes relevant de sa compétence, en accordant une attention particulière à la protection des enfants et en luttant contre la violence sexuelle et sexiste. Elle a également soutenu la formation professionnelle et l'éducation des réfugiés accueillis dans le camp ou vivant en milieu urbain afin d'améliorer leur bien-être et leurs moyens d'existence.

La prise en charge des besoins immédiats des déplacés internes en matière de protection et d'hébergement et le renforcement de la participation à la réponse modulaire ont été les deux domaines d'activités prioritaires du HCR. Pour assurer le retour sûr, digne et durable des déplacés internes, le Haut Commissariat leur a offert une aide essentielle, une assistance juridique, des abris et des articles ménagers. Les activités ont été particulièrement intenses dans le gouvernorat d'Abyan, où sont rentrés quelque 98 000 déplacés. Les préparatifs en vue du retour en masse des déplacés internes ont été basés sur le plan interorganisations commun d'aide humanitaire et de relèvement précoce.

En raison du climat économique et sécuritaire qui règne dans le pays, de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de contraintes financières, le HCR a été contraint de privilégier certaines activités par rapport à d'autres. Il n'a de ce fait pas été possible de satisfaire certains besoins dans divers secteurs, tels que l'approvisionnement en eau, l'éducation, les soins médicaux, les abris et les moyens de subsistance.

Collaboration avec les partenaires

Le HCR a mis en œuvre son programme pour les réfugiés, les déplacés internes et les déplacés de retour en étroite coordination avec les autorités yéménites et 18 partenaires d'exécution intervenant à travers le pays. En tant que membre de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, le HCR a été le chef de file du module de la protection et du module chargé de la coordination et de la gestion des camps, des abris et des articles non alimentaires.

Contraintes

Le Yémen est confronté à une situation d'urgence humanitaire complexe, venant s'ajouter à des difficultés politiques et économiques et à un contexte sécuritaire instable. La transition politique ne s'est pas encore traduite par des améliorations sensibles dans la sécurité et l'état de droit. Le chômage, la pauvreté, la malnutrition et l'insécurité alimentaire ont atteint des niveaux alarmants. Il y a de profondes disparités entre les sexes, l'égalité des chances en matière économique, sociale et politique étant loin d'être atteinte. La violence et l'instabilité politique ont entravé le relèvement économique et ont fait augmenter le coût de la vie, en particulier pour les déplacés internes, les réfugiés et les demandeurs d'asile.

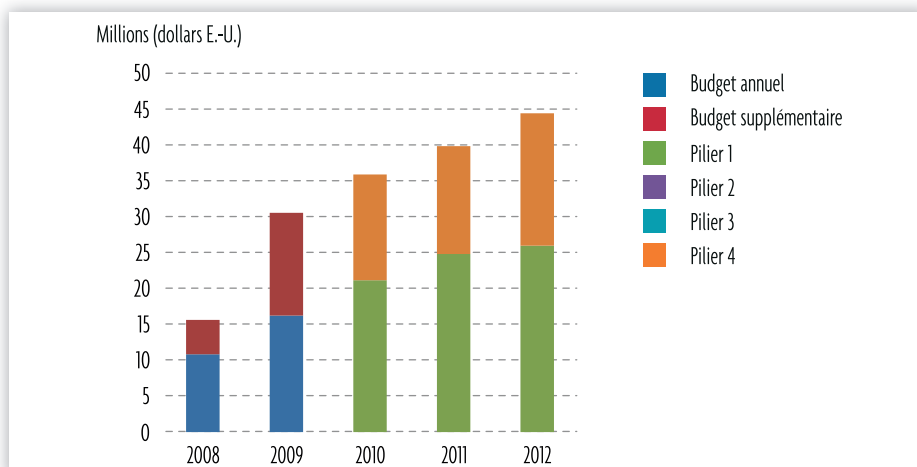
Besoins non satisfaits

- Les activités d'information entreprises pour assurer l'accueil des nouveaux arrivants en coordination avec les communautés locales ont été insuffisantes.
- Plus de 1 300 demandes d'asile étaient en attente, en raison des retards pris dans l'enregistrement.
- Les abris et les structures hydrauliques étaient insuffisants dans le quartier de tentes du camp de Kharaz.
- Les besoins en matière de santé mentale n'ont pu être totalement pris en charge en raison d'un manque de médicaments et de l'augmentation de la demande.
- Les jeunes n'ont pas tous pu bénéficier de formations professionnelles, de cours d'alphabétisation et de bourses d'études.
- Plus de la moitié des personnes ayant des besoins spécifiques n'ont pas reçu une aide suffisante pour subvenir à leurs besoins essentiels.

| Informations financières |

Dépenses au Yémen | 2008-2012

En 2012, les besoins financiers pour l'opération du HCR au Yémen se sont élevés à 72,7 millions de dollars E.-U., y compris un appel supplémentaire de près de 13 millions. Les fonds mis à disposition ont permis de dépenser 44,5 millions de dollars E.-U. Au moyen du budget supplémentaire, le HCR s'est efforcé de répondre aux besoins des déplacés de retour dans le gouvernorat d'Abyan, notamment en ce qui concerne la protection et les besoins domestiques, ainsi que l'aide et les abris d'urgence pour les communautés les plus vulnérables.



Budget, revenus et dépenses au Yémen | Dollars E.-U.

| | PILIER 1 Programme pour les réfugiés | PILIER 4 Projets pour les déplacés internes | Total |
|---|--|---|-------------------|
| BUDGET FINAL | 34 512 572 | 38 155 977 | 72 668 549 |
| Revenus issus des contributions ¹ | 18 353 417 | 17 328 265 | 35 681 683 |
| Autres fonds disponibles / ajustements / transferts | 7 676 550 | 1 137 593 | 8 814 143 |
| TOTAL DES FONDS DISPONIBLES | 26 029 967 | 18 465 858 | 44 495 825 |
| VENTILATION DES DÉPENSES | | | |
| <i>Environnement de protection favorable</i> | | | |
| Instruments régionaux et internationaux | 136 362 | 0 | 136 362 |
| Droit et politique générale | 496 789 | 107 186 | 603 975 |
| Institutions administratives et pratiques | 161 470 | 0 | 161 470 |
| Accès à l'assistance juridique et recours | 243 746 | 71 457 | 315 203 |
| Accès au territoire et risque de refoulement réduit | 600 022 | 0 | 600 022 |
| Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge | 141 847 | 0 | 141 847 |
| Sous-total | 1 780 236 | 178 643 | 1 958 879 |
| <i>Processus de protection et documents adéquats</i> | | | |
| Conditions d'accueil | 1 398 054 | 0 | 1 398 054 |
| Identification des cas d'apatridie | 597 459 | 0 | 597 459 |
| Enregistrement et établissement de profils | 801 330 | 537 090 | 1 338 421 |
| Procédures de détermination du statut | 542 239 | 0 | 542 239 |
| Documents individuels | 324 921 | 150 074 | 474 996 |
| Enregistrement et documents d'état civil | 215 041 | 107 186 | 322 227 |
| Sous-total | 3 879 045 | 794 351 | 4 673 395 |
| <i>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</i> | | | |
| Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse) | 792 059 | 712 644 | 1 504 704 |
| Liberté de mouvement et réduction des risques de détention | 377 353 | 0 | 377 353 |
| Protection des enfants | 420 404 | 142 915 | 563 319 |
| Sous-total | 1 589 817 | 855 559 | 2 445 376 |
| <i>Besoins de base et services essentiels</i> | | | |
| Santé | 1 857 811 | 0 | 1 857 811 |
| Santé procréative et services liés au HIV | 331 052 | 0 | 331 052 |
| Nutrition | 584 193 | 0 | 584 193 |
| Eau | 362 707 | 0 | 362 707 |
| Assainissement et hygiène | 667 161 | 0 | 667 161 |
| Abris et infrastructure | 1 040 175 | 530 355 | 1 570 529 |
| Accès à l'énergie | 136 363 | 0 | 136 363 |
| Articles ménagers de base | 790 087 | 7 689 536 | 8 479 623 |
| Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques | 1 124 733 | 450 540 | 1 575 273 |
| Éducation | 1 812 074 | 0 | 1 812 074 |
| Sous-total | 8 706 356 | 8 670 431 | 17 376 786 |
| <i>Autonomisation et autogestion communautaires</i> | | | |
| Mobilisation communautaire | 397 296 | 741 487 | 1 138 783 |
| Coexistence avec les communautés locales | 296 148 | 232 430 | 528 578 |
| Autosuffisance et moyens d'existence | 1 375 204 | 133 645 | 1 508 849 |
| Sous-total | 2 068 648 | 1 107 562 | 3 176 210 |

| | PILIER 1 Programme pour les réfugiés | PILIER 4 Projets pour les déplacés internes | Total |
|---|--|---|-------------------|
| <i>Solutions durables</i> | | | |
| Stratégie de solutions globales | 0 | 698 827 | 698 827 |
| Retour volontaire | 272 725 | 454 587 | 727 312 |
| Intégration | 0 | 35 728 | 35 728 |
| Réinstallation | 239 002 | 0 | 239 002 |
| Sous-total | 511 727 | 1 189 142 | 1 700 869 |
| <i>Direction, coordination et partenariats</i> | | | |
| Coordination et partenariats | 208 048 | 0 | 208 048 |
| Gestion et coordination des camps | 0 | 147 455 | 147 455 |
| Gestion de l'urgence | 0 | 85 064 | 85 064 |
| Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources | 305 044 | 214 372 | 519 417 |
| Sous-total | 513 093 | 446 891 | 959 984 |
| <i>Appui à la logistique et aux opérations</i> | | | |
| Logistique et chaîne d'approvisionnement | 263 240 | 821 401 | 1 084 640 |
| Gestion des opérations, coordination et appui | 1 153 066 | 1 399 386 | 2 552 453 |
| Sous-total | 1 416 306 | 2 220 787 | 3 637 093 |
| Versements aux partenaires d'exécution | 5 564 741 | 3 002 491 | 8 567 232 |
| Total | 26 029 967 | 18 465 858 | 44 495 825 |

¹Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.